

COMPTE RENDU DE SÉANCE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mil-vingt-et-deux le 24 mars à 19 heures quinze le conseil municipal de la commune de SAMMARÇOLLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents :

BERTON LYSIANE, BODIN BERTRAND, REIGNIER MICHAEL, CASSEGRAIN BRIGITTE
Mmes BOURREAU CHANTAL, COURTIN STEPHANIE, ROY CÉLINE, ROY LAURENCE,
Messieurs ARCHAMBAULT PHILIPPE, BELOBRK MICKAEL, DECHEZELLES FABIEN,
DERISSON GAYLORD

Absents :

SAINT MARD JOËLLE
GUYON FRANCK, a donné procuration ROY LAURENCE
LEMAITRE GEOFFREY a donné procuration ROY CÉLINE

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du PV du 24 février 2022

DÉTERMINATION DU TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2022

Depuis 2021, les communes ne votent plus le taux de taxe d'habitation et bénéficient de la part qui revenait aux conseils départementaux, recette qui s'est substituée à la taxe d'habitation sur la résidence principale.

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux suivants :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 26.28 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 28.66 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote à bulletin secret décide de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 26.54 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 29.23 %

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

Le conseil adopte à l'unanimité pour l'année 2022, la redevance due par l'opérateur de communications ORANGE.

- pour les artères souterraines : 42.64€ du KM
- pour les artères aériennes : 56.85€ du KM
- pour l'emprise au sol : 28.43 € du M²

MULTI ACCUEIL LOISIRS LOUDUN - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à verser une participation aux frais de fonctionnement de 30€ par enfant et pour l'année 2022 à la ville de Loudun.

RESTAURATION SCOLAIRE

Bilan 2021

Total des dépenses :	25 972.21 €	Coût total d'un repas : 6.57 €
Total des recettes :	16 613.60 €	
Solde :	- 9 358.61 €	

Tarifs Année scolaire 2022 – 2023

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et reconduit à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2022 - 2023 :

Repas enfant : 4.20 €

Repas adulte : 5.50 €

Règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement de la cantine.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention pour l'exercice 2022 aux associations suivantes :

- ADMR 450€
- ADASC 450€

ACTIV 3 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à signer le devis de l'entreprise HUAULT d'un montant de 18 398.13 € HT pour le remplacement de 8 fenêtres et d'une porte.
- à solliciter le département de la Vienne afin d'obtenir une subvention ACTIV3 pour ces travaux.

VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un chemin rural le long du Merdelon par l'entreprise APOLDA pour un montant de 3 696€ HT (décapage de la terre et mise ne place d'un empierrement – débernage)

Stade

- Travaux chauffe-eau

M. REIGNIER Michaël ne prendra pas part au vote et sort.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de procéder au remplacement des résistances du chauffe-eau pour un montant de 994.93€ HT.

- Fourniture de grilles de protection.

Le conseil décide à l'unanimité d'opter pour des grilles de protection avec un maillage 62*30 qui seront fournies par l'entreprise CGMP pour un montant de 518.91€ HT.

Parking verger communal

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux d'aménagement d'un parking pour le verger communal et autorise la signature du devis d'APOLDA TP d'un montant de 1 848 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de se fournir, pour l'achat de traverses en bois, auprès de l'entreprise POINT P pour un montant de 533.72€ HT.

Plan de relance numérique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le devis de l'entreprise A4 RECTO VERSO d'un montant de 3792.00€ HT (fourniture de 6 tablettes avec écrans et coques de protection, d'une station de charge + fourniture d'un Tableau Numérique Interactif). La commune percevra une subvention de 2450.00€.

ELECTIONS

- Planning des permanences de l'élection présidentielle (10 et 24 avril)
- Planning des permanences des élections législatives (12 et 19 juin)

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie et repas du 8 mai 2022- organisation

Ecole - Mise en place de l'accueil périscolaire à l'école de Crué à la rentrée de septembre 2022.

Fin de séance 22h30

Le Maire,
Mme BERTON Lysiane

